

# La Newsletter

Ville & Aéroport

N° 38 – Juillet 2014



## **Installation du groupe de travail « Vols de nuit »**

**Ville et Aéroport formule des propositions concrètes  
pour réduire les nuisances liées au trafic de nuit**

Dans la continuité du rapport issu des travaux du groupe présidé par M. Jean Rebuffel en 2011 et 2012 et des échanges de la CCE du 21 janvier 2014, le Préfet de région Ile de France a installé le 1<sup>er</sup> juillet dernier un nouveau groupe de travail Vols de nuit. Son objet est d'identifier, à droit constant (la CCE n'étant pas créatrice de droit), toutes les actions consensuelles et les mesures opérationnelles qui pourraient être mises en œuvre pour diminuer les nuisances de ces vols de nuit qui impactent notamment le sommeil et la santé des populations riveraines.

Le Préfet Guyot désigné pour présider ce groupe de travail a rappelé les trois principes d'actions qui doivent selon lui animer les travaux :

1°) Prendre en compte simultanément et de façon équilibrée les outils de développement économique et la maîtrise des impacts négatifs

2°) Laisser de côté momentanément les intérêts particuliers, écouter les points de vue des autres et comprendre les contraintes de chacun, argumenter toute affirmation, accepter d'évoluer dans ses idées au gré d'une réflexion commune

3°) Le progrès est essentiellement constitué d'une succession continue de « petits pas » concrets, qui font évoluer les pratiques

Le diagnostic sur le sujet est largement partagé par l'ensemble des acteurs. C'est pourquoi, en partant du constat des effets pervers de l'arrêté 2003 qui a favorisé le report d'une part du trafic entre 22h00 et 00h00 et entre 05h00 et 06h00, il est essentiel d'identifier avec les principales compagnies aériennes concernées (Air France, La Poste, FedEx) les vols commerciaux qui pourraient être reprogrammés sur d'autres plages horaires sans dommage économique. Telle est la principale proposition portée par Ville et Aéroport et qui a été reçue favorablement par les opérateurs et le Préfet Guyot. Par ailleurs, elle demande que le trafic de cœur de nuit entre 00h00 et 05h00 soit strictement réservé au fret. Enfin, elle souhaite avoir une vraie réponse sur l'éventuelle mise en œuvre d'une exploitation alternée des doublets de pistes la nuit.

Suite aux demandes formulées par les membres du groupe de travail, le Préfet Guyot a proposé que soient étudiés les 6 thèmes suivants :

- ✓ Optimisation des décollages,
- ✓ Maintenances des pistes,
- ✓ Optimisation/reprogrammation des vols de début et fin de nuit,
- ✓ Optimisation des trajectoires de descente,
- ✓ Alternance de l'utilisation des doublets,
- ✓ Optimisation de l'information des riverains sur le traitement des nuisances sonores

Ville et Aéroport participera aux groupes thématiques 3) et 5) qui se réuniront respectivement les 20 janvier 2015 et 14 avril 2015. Le Préfet Guyot a précisé que ce groupe n'a pas vocation à durer au-delà du printemps 2015, et son rapport devra être rendu à cette échéance.



**AGENDA \* Ville & Aéroport**